

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 11-296-25-02

Règlement amendant le règlement numéro 04-296-16 concernant la tarification applicable aux demandes de révision administrative en matière d'évaluation foncière

**Considérant** l'adoption du *Règlement numéro 04-296-16 concernant la tarification applicable aux demandes de révision administrative en matière d'évaluation foncière* le 3 mai 2016 et son amendement;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 3 novembre 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au cours de cette même séance;

**Considérant** la disponibilité du projet de règlement pour consultation au bureau de la directrice générale adjointe et greffière depuis son dépôt;

**Considérant** qu'aucun changement n'a été apporté au projet initialement déposé;

**Considérant** que des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation depuis le début de la présente séance;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

**En conséquence, le Conseil de la Ville de Charlemagne décrète ce qui suit :**

**ARTICLE 1**

Le préambule cité ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Que l'article 3 soit modifié après le premier paragraphe, afin qu'il se lise comme suit :

« Valeur foncière	Tarif
Valeur inférieure ou égale à 500 000 \$	91,35 \$
500 001 \$ à 2 000 000 \$	365,10 \$
2 000 001 \$ à 5 000 000 \$	608,60 \$
Valeur supérieure à 5 000 000 \$	1 217,50 \$

La somme d'argent déterminée par le présent règlement doit être jointe à la formule prescrite à défaut de quoi la demande est réputée ne pas avoir été déposée. »

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**



Normand Grenier  
Maire



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

Avis de motion : 3 novembre 2025  
Dépôt et présentation du projet de règlement : 3 novembre 2025  
Adoption du règlement : 17 novembre 2025 - Résolution numéro 25-11-229  
Entrée en vigueur : 18 novembre 2025